



JURISADOM

AMENAGER ET CONTRÔLER LE TEMPS DE TRAVAIL



Public Visé :

RRH, ARH

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Optimiser l'organisation du temps de travail

Valider les dispositifs d'aménagement au vu des évolutions récentes

Eviter les pratiques à risque afin de limiter le contentieux

Durée : 2 jours (14h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

PROGRAMME

Cadre légal et enjeux liés à la durée du travail

Le cadre légal et réglementaire : loi Travail, ordonnances du 22/09/2017

Le temps de travail effectif/ Les pauses et le temps d'habillage

Les absences/ Le repos hebdomadaire

Les astreintes et compensations

Le travail de nuit/Les horaires collectifs et individuels

Le travail par cycle/La preuve du temps de travail

Le recours aux forfaits jours

L'encadrement du forfait jours et la convention de forfait

Le cas du dépassement de forfait par le salarié

La jurisprudence récente de la cour de cassation

Le recours aux heures supplémentaires

Le contingent annuel et la définition des heures supplémentaires

Le décompte, les obligations réciproques et la charge de la preuve

Temps partiel et aménagement du temps de travail

La durée minimale de travail

La sanction du non-respect des nouvelles règles

L'augmentation de la durée du travail par avenant et conséquences du refus du salarié

Prévention des poursuites pénales en matière de durée du travail

Les risques liés au dépassement de la durée maximale du travail

La responsabilité de l'entreprise en cas de travail dissimulé

Mise en place et rédaction de votre accord ou audit de votre pratique

Les spécificités de l'accord temps de travail

La fixation du contingent d'heures supplémentaires

L'accord JRTT/Mise en conformité des accords ou contrats de travail existants ou renégociation ?

Les pièges à éviter/ Les techniques de négociation

**Modalité : Présentiel
intra entreprise**

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

**880 Euros Nets de
Taxes/ jour formation**

**Formatrice diplômée,
spécialisée en droit du
travail et RH**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A